

SESSION DU 27 AVRIL 2026

Réunion du Conseil Municipal en mairie, le lundi 27 avril 2026 à 19 heures 30.

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal du 30 mars 2026.

Délibérations**• Finances**

Effacement de dettes – admission en créances éteintes de mandats (impayés cantine)
Nouvelles demandes de subvention annuelle aux associations : Randonnées Orbignaises
et Association les Pieds dans l'O.
Financement de la contribution volontaire au SDIS

• Institutions et vie politique

Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs
Désignation d'un représentant au COPIL ADS
Création d'une commission locale d'action sociale (CLAS)

• Domaine et patrimoine

Aliénation parcelle ZK n°35

• Informations et questions diverses

Révision des poteaux incendie

• Décision du Maire

2026-04 : Révision annuelle d'un loyer commercial

Date convocation : 20 avril 2026

Date d'affichage : 20 avril 2026

Présents : CHARBONNIER Jacky, BOURDAIS Patrick, DROSSEAU Monique, GIRARD Maxime, LOTHION-RIVIER Isabelle, KIEFFER Jean, BEAULIEU Claire, ECHARD Patricia, DUFOUR Guillaume, LEURIDANT Nicolas, BOILEAU Sandrine, DELAUNAY Marie, CADOUOT Brice- quorum atteint.

Excusé(s) : MAHUTEAU Stéphane, pouvoir à CHARBONNIER Jacky-RENVOIZE Elodie.

Secrétaire de séance : BOURDAIS Patrick

• Validation du procès-verbal du 30 mars 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande alors aux membres présents le 30 mars 2026 de valider le procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **il est adopté à l'unanimité** et sera signé par le secrétaire de séance du 30 mars.

Délibérations

- **Finances**

Effacement de dettes – admission en créances éteintes mandats (impayés cantine).

Délibération n°2026_032 (7. Finances locales – 7.1-décisions budgétaires) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20260430-2026_032-DE

Reçu en Préfecture le 30/04/2026 et publié le 27/04/2026.

Une habitante a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel (Commission de Surendettement d'Indre-et-Loire du 15/01/2026). Nous devons donc passer 192.46 € (cantine) en créances éteintes.

Après délibération, le Conseil municipal à la majorité (une voix contre Nicolas Leuridant) prend acte.

Nouvelles demandes de subvention annuelle aux associations : Randonnées Orbignaises et Association les Pieds dans l'O.

Randonnées Orbignaises : 200 €

Association les Pieds dans l'O : 500 € pour le cinéma en plein air.

Délibération n°2026_033 (7. Finances locales – 7.5-subventions) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20260430-2026_033-DE

Reçu en Préfecture le 30/04/2026 et publié le 27/04/2026.

Après échanges préalables avec l'association « Les pieds dans l'O, il est apparu que cette subvention avait déjà été versée par un autre canal. Suite n'a donc pas été donnée.

Quant à la demande des Randonnées Orbignaises, le Conseil municipal après en avoir débattu, refuse l'octroi de cette subvention tout en rappelant que la commune se tient toujours à la disposition des associations en cas de besoin.

Financement de la contribution volontaire au SDIS.

Délibération n°2026_034 (7. Finances locales – 7.10-divers) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20260430-2026_034-DE

Reçu en Préfecture le 30/04/2026 et publié le 27/04/2026.

Par solidarité territoriale, la CCLST a décidé d'apporter au SDIS 37, qui enregistre un manque de 3.780.000 € pour boucler leur budget de fonctionnement 2026, une contribution supplémentaire fixée à 6.20 € / habitant (population DGF 2025).

En conséquence notre attribution de compensation attribuée par la CCLST sera déduite d'autant. Pour info notre attribution de compensation (A.C.) est d'environ 130.000 €. / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

- **Institutions et vie politique**

Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs

Délibération n°2026_035 (5. Institutions et vie politique – 5.3-désignation des représentants) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20260430-2026_035-DE

Reçu en Préfecture le 30/04/2026 et publié le 27/04/2026.

La commission communale des impôts directs (CCID) est instituée dans chaque commune dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

Minimisant son rôle, les élus ne la réunissent que très rarement mais au moins une fois par an. C'est à elle qu'il revient, en collaboration avec les services fiscaux, d'évaluer les valeurs locatives des propriétés bâties à chaque modification physique des locaux, valeurs locatives qui servent de base pour le calcul des quatre taxes locales.

Il revient au président, donc au maire, de faire vivre cette CCID, afin d'assurer une juste évaluation des locaux imposés, permettant de tendre vers une plus grande équité fiscale, tout en améliorant le montant des bases d'imposition de la collectivité.

Elle est présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Les commissaires sont au nombre 6 dans les communes de moins de 2 000 habitants ; leurs suppléants sont en nombre égal,

Les commissaires sont désignés par le directeur de services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal, en nombre double remplissant les conditions ci- après.

-Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,

-être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,

-être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, établit la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Désignation d'un représentant au COPIL ADS

Délibération n°2026_036 (5. Institutions et vie politique – 5.3-désignation de représentants)

Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20260430-2026_036-DE

Reçu en Préfecture le 30/04/2026 et publié le 27/04/2026.

Dans la précédente mandature, Monsieur le Maire représentait la commune au COPIL (Comité de pilotage) du service ADS (Application du Droit des Sols), service de la CC qui instruit les autorisations d'urbanisme.

Pour plus de légalité, la Communauté de communes a demandé la désignation officielle par délibération des représentants des communes adhérentes au service.

La même chose est demandée pour le COPIL Service Police de publicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité désigne le Maire comme représentant au COPIL ADS et à celui du Service Police de publicité.

Création d'une commission locale d'action sociale (CLAS)

Délibération n°2026_037 (5. Institutions et vie politique – 5.3-désignation des représentants)

Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20260430-2026_037-DE

Reçu en Préfecture le 30/04/2026 et publié le 27/04/2026.

Dans l'objectif d'une harmonisation des pratiques sur le territoire communautaire ; le CIAS invite les communes à constituer une commission locale d'action sociale (CLAS) au sein de leur conseil municipal.

Monique Drosseau étant jusqu'à maintenant la correspondante CLAS et une commission Affaires Sociales ayant été mise en place le 30 mars, Monsieur le Maire propose de délibérer pour valider la création d'une CLAS articulée avec le CIAS Loches Sud Touraine à partir de ladite commission composée de **Monique Drosseau, Isabelle Lothion, Guillaume Dufour, Jean Kieffer, Elodie Renvoizé.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

- **Domaine et patrimoine**

Aliénation parcelle ZK n°35

*Délibération n°2026_038 (7. Finances locales – 7.1-décisions budgétaires) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20260430-2026_038-DE
Reçu en Préfecture le 30/04/2026 et publié le 27/04/2026.*

M. le Maire présente la lettre de Mme MOURE au Conseil municipal, concernant l'aliénation de la parcelle communale ZK n°35. Il explique que la parcelle ZK n°35 est une parcelle de taillis de 3.880 m² située en bordure de la route communale entre les Bûcherons et Salmer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE d'aliéner la parcelle ZK n°35 au prix de 1 500€ / hectare.

DECIDE d'aliéner la parcelle ZK n°35 de 38 a 80 ca au profit de Mme MOURÉ Yolande.

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Renouvellement convention occupation parcelle XI n°25

La société ATC France loue à la commune une portion de la parcelle XI n°25 à Beauregard pour des relais téléphoniques. Cette location fait l'objet d'une convention établie le 08/11/2019 pour une durée de 12 ans qui fixe un loyer de 1.500 € / an avec un indice + 2% / an. Dernier loyer perçu 1574 €.

La société ATC nous propose aujourd'hui :

- d'acquérir 300 m² de cette parcelle au prix de 14.000 € nets vendeur ;
- ou de renouveler la convention existante pour une durée de 15 ans avec un loyer de 1543 € fixe.

Lors de la séance du 23 février 2026, à l'unanimité, le Conseil Municipal a souhaité le maintien de la convention du 08/11/2019.

Après de multiples échanges et pressions, Monsieur le Maire a définitivement classé l'affaire en rappelant qu'il n'existait pas de clause dans la convention établie en novembre 2019 qui pouvait nous obliger à céder.

ATC est revenu vers nous en nous proposant un avenant au bail qui ne modifiera pas la durée initiale mais qui visera à ajouter des clauses de droit de préférence afin de sécuriser leurs équipements de radiotéléphonie.

Afin de nous témoigner leur bonne foi ainsi que de l'importance qu'ils accordent à notre collaboration, un paiement de 1000 € sera mis en place dès la signature de l'avenant.

Le Conseil municipal, à la majorité, souhaite avant de prendre une décision :

-qu'un modèle d'avenant nous soit adressé au préalable ;

-prendre contact avec la commune de Beaumont-Village, elle aussi équipée de ce type de relai, afin de comparer les conditions de location avec les nôtres.

- **Décision du Maire**

2026-04 : Révision d'un loyer commercial (Proxi) -2.37%=326.47 €

- **Questions diverses et Informations**

Révision des poteaux d'incendie :

La parole est donnée à **Maxime Girard**, Chef du centre de secours qui nous apporte les précisions suivantes :

-Les bornes d'incendie doivent être vérifiées tous les 3 ans et chez nous les dernières vérifications remontent à 2015.

-Le débit doit être de 60 m3 / heure minimum.

-La communauté de communes est équipée de l'outil nécessaire à la mesure mais ne souhaite pas le confier aux agents communaux pour effectuer les vérifications.

-La commune détient une cinquantaine de bornes incendie.

-Tous les 3 ans un devis devra être demandé à la CCLST qui s'élèvera à environ 2.500 € car c'est la commune qui est responsable des contrôles.

-En cas d'insuffisance de débit ce sera à la CCLST que reviendra l'obligation de remettre aux normes.

Projet de travaux logement 6, rue Jeanne d'Arc

Le changement des fenêtres de ce logement a été programmé dans le budget 2026-coût environ 10.000 €. Une subvention de 50 % nous a été allouée par le Département.

Le loyer de ce logement est très inférieur à ceux du même type :210 € alors que les autres loyers du bâtiment s'élèvent à 380 et 343 €. Cette situation étant le résultat d'un accord de 1989 entre les locataires actuels et la municipalité.

Sachant que le loyer peut être majoré en cours de bail en cas de travaux d'amélioration, devons-nous en profiter pour réviser le loyer ? C'est la question que pose Monsieur le Maire à l'assemblée.

Les élus, à l'unanimité, souhaiteraient la révision de ce loyer à hauteur de 300 €.

Monsieur le Maire se chargera d'en informer les locataires avant le début des travaux.

Remerciements de la Lyre Républicaine pour la subvention allouée.

Courriel du 12 avril.

Info Fête de la libération 8 et 9 mai :

La collecte des déchets du samedi 9 mai sera effectuée très tôt le matin avant la fermeture du bourg.

Panneau-Pocket :

Pour donner suite à notre débat du 30 mars sur l'éventualité de créer un compte Facebook, un abonnement « Panneau Pocket » de 2 ans pour la somme de 260 € a été signé.

Mise en place des commissions communautaires :

Les commissions communautaires sont ouvertes à tous les élus municipaux dans la limite d'un représentant par commune.

La liste des commissions est distribuée à chacun pour s'inscrire éventuellement.

La date limite des inscriptions est fixée au 02 juin.

- **Questions orales.**

- *Jacky Charbonnier* s'interroge sur le maintien de l'USO Tennis qui ne fonctionne plus surtout depuis la création du city-stade. Un appel à d'éventuels bénévoles sera fait dans Orbigny-info et si carence l'association sera dissoute.

- *Isabelle Lothion* pense que la porte d'entrée du magasin Proxi mériterait d'être changée. Elle demande aussi la réunion de la commission fleurissement un vendredi après-midi.

- *Patrick Bourdais* informe le conseil des travaux nécessaires à entreprendre pour réparer le chauffage de l'église. Il fait part aussi de la panne du bras de fauchage qui occasionnera peut-être un retard des travaux d'entretien annuel de la voirie communale.

- *Patricia Echard* s'inquiète de la propreté de la commune et informe des dégradations intérieures commises dans l'église. Elle pense aussi qu'il serait bon d'informer la population sur les tâches multiples qu'ont à fournir les employés communaux.

- *Brice Cadouot* rapporte l'inquiétude de nombreux habitants devant les vitesses excessives dans les rues du village.

- *Guillaume Dufour* propose de limiter la vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération.

- *Nicolas Leuridant* pense sur ce sujet que nous n'avons pas beaucoup de moyens d'action mais qu'il faut faire quelque chose pour marquer le coup.

- **Levée de séance.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21. Heures 25.

- **Prochaine réunion.**

Lundi 01 juin 2026 à 19h30 (le lundi 25 mai étant férié).

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE

numéros	Thème	Objet	Page
	<u>Finances publiques</u>		
2026_032		Effacement de dettes	42
2026_033		Nouvelles demandes de subventions aux associations	42
2026_034		Financement de la contribution volontaire au SDIS	42
2026_035	<u>Institution et vie politique</u>	Commission Communale des Impôts Directs	42-43
2026_036		Représentant COPIL ADS et Police de Publicité	43
2026_037		Commission Locale d'Action Sociale	43
	<u>Domaine et patrimoine</u>		
2026_038		Alinéation parcelle ZK n°35	44
		Renouvellement convention occupation parcelle XI n°25	44-45
2026_04	<u>Décisions du Maire</u>	Révision d'un loyer commercial	45
	<u>Informations diverses</u>		45-46
	<u>Questions orales</u>		46

EMARGEMENTS

Le Maire
Jacky CHARBONNIER

Le secrétaire de séance
Patrick BOURDAIS